

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

## · 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **PEROXAN PB-50 P**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Initiateur de réaction  
Pour utilisation industrielle

## · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH  
Hilfsstoffe für industrielle Prozesse  
Schlavenhorst 71  
D-46395 Bocholt  
Tel: +49 2871 9902-0  
Fax: +49 2871 9902-50

· Service chargé des renseignements:

Protection de l'environnement / Sécurité du travail  
Competent person:  
\* Sales Manager Germany: Mr. Ansgar Pappenheim, e-mail: a.pappenheim@pergan.com  
\* Export Sales Manager: Mr. Dr. Thomas Philipps, e-mail: dr.philipps@pergan.com  
\* Environment protection / : Mr. Christoph Wiltig, e-mail: c.wiltig@pergan.com  
Security of labour

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence - Tel: +49 2871 9902-0

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Org. Perox. D H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.  
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## · 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

· Mentions de danger

perbenzoate de tert-butyle  
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P220 Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).  
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO<sub>2</sub>, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.  
P410 Protéger du rayonnement solaire.  
P411+P235 Stocker à une température ne dépassant pas +30°C. Tenir au frais.  
P420 Stocker séparément.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## · 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**Nom du produit: PEROXAN PB-50 P**

(suite de la page 1)

- **vPvB:** Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Composants dangereux:**

|   |  |        |
|---|--|--------|
| CAS: 614-45-9<br>EINECS: 210-382-2<br>Reg-No.: 01-2119513317-46 | perbenzoate de tert-butyle<br>Org. Perox. C, H242; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412                               | 40-50% |
| CAS: 112926-00-8<br>Reg-No.: 01-2119379499-16                   | Silica gel, precipitated<br>Numéro CAS alternatif: 7631-86-9<br>substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail | 30-40% |
| CAS: 471-34-1<br>EINECS: 207-439-9<br>Reg-No.: 01-2119486795-18 | carbonate de calcium<br>substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail   | 10-20% |

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Remarques générales:** Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.



Autoprotection du secouriste d'urgence.

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Enlever les vêtements imprégnés du produit.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:** CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

**Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

(suite page 3)

BE/FR

**Nom du produit: PEROXAN PB-50 P**

(suite de la page 2)

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Si la température continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.  
 En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.  
 Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
 Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.


**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
 Assurer une aération suffisante.  
 S'il s'agit de grandes quantités, il faut les diluer avant l'élimination avec des phlegmatisants à < 10 %.  
 Nettoyage mécanique et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.  
 En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**
**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien dépoussiérer.  
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
 Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
 Éviter la formation de poussière.  
 En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.  
 Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.  
 Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.  
 N'employer que dans des secteurs bien aérés.  
 Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.  
 Le produit ne peut pas avoir contact qu'avec des matières appropriées comme, p. ex., polyéthylène ou acier fin.  
 Éviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier les acides concentrés, les alcalis, les accélérateurs (sels des métaux lourds et amines).  
 Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser  
 Éviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.  
 Tenir le produit et les récipients vidés à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.  
 Éviter les chocs et les frictions.  
 Éviter la formation d'une charge électrostatique.



Ne pas fumer.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de la chaleur.  
 Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
 Éviter les chocs et les frictions.  
 Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.  
 La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.  
 La matière/le produit est un comburant à l'état sec.  
 Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs poussière-air peuvent se former.



Éviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
**Stockage:**

Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.  
 Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.  
 N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

**Indications concernant le stockage commun:**

Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).  
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

 (suite page 4)  
 BE/FR

**Nom du produit: PEROXAN PB-50 P**

(suite de la page 3)

- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Protéger contre les impuretés.  
Stockage nécessaire dans un local collecteur.
- **Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):** +10 .... +30 °C
- **Classe de stockage:** 5.2
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****112926-00-8 Silica gel, precipitated**VL Valeur à long terme: 10 mg/m<sup>3</sup>  
précipités**471-34-1 carbonate de calcium**VL Valeur à long terme: 10 mg/m<sup>3</sup>**DNEL****614-45-9 perbenzoate de tert-butyle**

Dermique DNEL Longterm System 17,5 mg/kg bw/day (Worker)

Inhalatoire DNEL Longterm System 24,7 mg/m<sup>3</sup> (Worker)**112926-00-8 Silica gel, precipitated**Inhalatoire DNEL Longterm System 4 mg/m<sup>3</sup> (Worker)**471-34-1 carbonate de calcium**Inhalatoire DNEL Longterm Local 4,26 mg/m<sup>3</sup> (Worker)**PNEC****614-45-9 perbenzoate de tert-butyle**

PNEC Marinewater sed 0,028 mg/kg sed dw

PNEC Freshwater 0,01 mg/l (AF 10)

PNEC Freshwater sed 0,28 mg/kg sed dw

PNEC Soil 0,049 mg/kg soil dw

PNEC STP 0,6 mg/l (AF 10)

PNEC Marinewater 0,00101 mg/l (AF 100)

**471-34-1 carbonate de calcium**

PNEC STP 100 mg/l (AF 10)

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Conserver à part les vêtements de protection.  
Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

**Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.






Filtre P2

(suite page 5)

— BE/FR —

Nom du produit: **PEROXAN PB-50 P**

(suite de la page 4)

- **Protection des mains:** Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.  
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.  
 Gants de protection
- **Matériau des gants** Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.  
 Butylcaoutchouc  
 Caoutchouc fluoré (Viton)  
 Caoutchouc nitrile  
 Néoprène
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**  Lunettes de protection hermétiques
- **Protection du corps:**  Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**
- **Couleur:** blanc - jaunâtre
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** Non applicable.
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non applicable.
- **Inflammabilité** Peut provoquer un incendie.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieure:** Non déterminé.
- **Supérieure:** Non déterminé.
- **Point d'éclair** Non applicable.
- **Température de décomposition:** > +60 °C (SADT)
- **pH** Non applicable.
- **Viscosité:**
- **Viscosité cinématique** Non applicable.
- **Dynamique:** Non applicable.
- **Solubilité**
- **l'eau:** Non déterminé.
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** non déterminée
- **Pression de vapeur:** Non applicable.
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité:** Non déterminée.
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Masse volumique à 20 °C:** 340 kg/m<sup>3</sup>
- **Densité de vapeur:** Non applicable.
- **Caractéristiques des particules**

Voir point 3.

- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Aspect:**
- **Forme:** Poudre
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**
- **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs poussière-air peuvent se former.
- **Changement d'état**
- **Taux d'évaporation:** Non applicable.
- **Informations concernant les classes de danger physique**
- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant

(suite page 6)  
BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN PB-50 P**

(suite de la page 5)

|  |  |
|--|--|
| · Gaz comburants   | néant  |
| · Gaz sous pression  | néant  |
| · Liquides inflammables  | néant  |
| · Matières solides inflammables  | néant  |
| · Substances et mélanges autoréactifs  | néant  |
| · Liquides pyrophoriques   | néant  |
| · Matières solides pyrophoriques   | néant  |
| · Matières et mélanges auto-échauffants  | néant  |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant  |
| · Liquides comburants  | néant  |
| · Matières solides comburantes   | néant  |
| · Peroxydes organiques   | Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux                             | néant  |
| · Explosibles désensibilisés   | néant  |
| · Autres caractéristiques de sécurité  |  |
| · Oxygène actif  | 4,0 - 4,2 %                                  |

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

|   |  |
|---|--|
| · 10.1 Réactivité                               | Pas d'autres informations importantes disponibles.   |
| · 10.2 Stabilité chimique                       |  |
| · Décomposition thermique/ conditions à éviter: | La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition auto-accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer. |
| · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses     | Décomposition autoaccélérée à (SADT).  |
| · 10.4 Conditions à éviter                      | Pas d'autres informations importantes disponibles.   |
| · 10.5 Matières incompatibles:                  | Décomposition spontanée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés, et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.   |
| · 10.6 Produits de décomposition dangereux:     | Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone<br>Aucun produit de décomposition dangereux en cas de stockage et de manipulation conformes.  |
| · Indications complémentaires:                  | Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.   |

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

|   |  |
|---|--|
| · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 |  |
| · Toxicité aiguë  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

|   |          |                    |
|---|----------|--------------------|
| · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: |          |                    |
| <b>614-45-9 perbenzoate de tert-butyle</b>              |          |                    |
| Oral  | LD50     | 4.838 mg/kg (rat)  |
| Dermique  | LD50     | 3.817 mg/kg (rat)  |
| Inhalatoire   | LC100 4h | 4,9 mg/l (rat)     |
|   | LC0 / 4h | 1,01 mg/l (rat)    |
| <b>471-34-1 carbonate de calcium</b>                    |          |                    |
| Oral  | LD50     | >2.000 mg/kg (rat) |

|  |  |
|--|--|
| · Corrosion cutanée/irritation cutanée         | Provoque une irritation cutanée.   |
| · Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| · Mutagénicité sur les cellules germinales     | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Cancérogénicité                              | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Toxicité pour la reproduction                | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

(suite page 7)  
— BE/FR —

Nom du produit: **PEROXAN PB-50 P**

(suite de la page 6)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)
  - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)
  - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

## · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité
- Degré d'élimination:

## · Classification:

**614-45-9 perbenzoate de tert-butyle**

Dégradabilité (Facilement biodégradable) (OECD 301 D)

**112926-00-8 Silica gel, precipitated**

Dégradabilité (Il n'est pas nécessaire d'effectuer un e)

**471-34-1 carbonate de calcium**

Dégradabilité (Il n'est pas nécessaire d'effectuer un e)

## · 12.3 Potentiel de bioaccumulation


## · Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]

614-45-9 perbenzoate de tert-butyle

3 (25°C)

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- vPvB: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- 12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Remarque: Très toxique chez les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Très toxique pour organismes aquatiques.  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:  Se conformer toujours aux règlements administratifs. Enlever le produit, p. ex., par incinération après l'avoir dilué préalablement avec un solvant inerte à approx. 10 %.
- Code déchet: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**




- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- ADR, IMDG, IATA

UN3106

(suite page 8)  
BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN PB-50 P**

(suite de la page 7)

|   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</li> <li>· ADR</li> <li>· IMDG</li> <li>· IATA</li> </ul>  | <p>UN3106 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, SOLIDE (PEROXYBENZOATE DE tert-BUTYLE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT</p> <p>ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID (tert-BUTYL PEROXYBENZOATE), MARINE POLLUTANT</p> <p>ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID (tert-BUTYL PEROXYBENZOATE)</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport</li> <li>· ADR</li> </ul>  <ul style="list-style-type: none"> <li>· Classe</li> <li>· Étiquette</li> </ul> | <p>5.2 (P1) Peroxydes organiques.<br/>5.2</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· IMDG</li> </ul>  <ul style="list-style-type: none"> <li>· Class</li> <li>· Label</li> </ul>   | <p>5.2 Peroxydes organiques.<br/>5.2</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· IATA</li> </ul>  <ul style="list-style-type: none"> <li>· Class</li> <li>· Label</li> </ul>  | <p>5.2 Peroxydes organiques.<br/>5.2</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.4 Groupe d'emballage</li> <li>· ADR, IMDG, IATA</li> </ul>  | <p>néant</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.5 Dangers pour l'environnement</li> <li>· Marine Pollutant:</li> <li>· Marquage spécial (ADR):</li> </ul>   | <p>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : PEROXYBENZOATE DE tert-BUTYLE</p> <p>Oui</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</li> <li>· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):</li> <li>· Stowage Category</li> <li>· Stowage Code</li> <li>· Segregation Code</li> </ul>                    | <p>Attention: Peroxydes organiques.</p> <p>-</p> <p>D</p> <p>SW1 Protected from sources of heat.</p> <p>SG35 Stow "separated from" SGG1-acids</p> <p>SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis.</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</li> </ul>   | <p>Non applicable.</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· Indications complémentaires de transport:</li> </ul>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· ADR</li> <li>· Quantités limitées (LQ)</li> <li>· Quantités exceptées (EQ)</li> <li>· Catégorie de transport</li> <li>· Code de restriction en tunnels</li> </ul>  | <p>500 g</p> <p>Code: E0</p> <p>Non autorisé en tant que quantité exceptée</p> <p>2</p> <p>D</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· RID / GGVSEB:</li> </ul>   | <p>voir ADR</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· IMDG</li> <li>· Limited quantities (LQ)</li> <li>· Excepted quantities (EQ)</li> </ul>   | <p>500 g</p> <p>Code: E0</p> <p>Not permitted as Excepted Quantity</p>   |



Nom du produit: **PEROXAN PB-50 P**

(suite de la page 8)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Directive 2012/18/UE**
  - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**
  - **Catégorie SEVESO**
- Aucun des composants n'est compris.  
P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES  
E1 Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas**
  - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut**
- 50 t  
200 t

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H332 Nocif par inhalation.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:**
  - **Contact:**
- Protection de l'environnement / Sécurité du travail  
Tel: +49 2871 9902-0  
E-mail: mail@pergan.com
- **Numéro de la version précédente:**
  - **Acronymes et abréviations:**
- 7
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Org. Perox. C: Peroxydes organiques – Type C/D  
Org. Perox. D: Peroxydes organiques – Type C/D  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**